

Être enseignant suppléant dans l'Enseignement catholique

C'est...

Exercer le métier d'enseignant de manière précaire.

Accepter la mobilité, les interruptions de suppléances, l'incertitude des lendemains.

Expérimenter le métier d'enseignant.

Découvrir des établissements divers et des niveaux de classe différents.

Acquérir de l'expérience sur laquelle peut s'appuyer ensuite une formation.

Faire des remplacements d'enseignants titulaires en congé de courte durée ou plus longue (maladie, maternité, congé parental, poste vacant...).

Les conditions requises pour effectuer des suppléances dans l'Enseignement catholique

1) Avec une licence vous pouvez actuellement effectuer des suppléances dans l'Enseignement catholique.

S'adresser à la direction diocésaine de l'Enseignement catholique (DDEC) du lieu où vous voulez enseigner ou aux Services d'Accueil et d'Aide au Recrutement (SAAR).

2) Obtenir l'accord collégial de l'Enseignement catholique. Délivré par une commission, il permet à tout candidat de s'informer sur le projet de l'Enseignement catholique. Il est indispensable pour assurer des suppléances et permet un accès à la formation. Après réussite au concours, il garantit un poste.

Le "statut" précaire de suppléant

Le suppléant est en emploi précaire. Passer du statut précaire de suppléant, à celui, stable, de titulaire implique la réussite à un concours de recrutement de professorat des écoles (CRPE).

Le temps de service

Temps de service comptabilisé : 25 heures d'enseignement par semaine + 108 heures annuelles de concertation entre enseignants et d'activités pédagogiques complémentaires (APC) auprès des élèves.

Temps de service obligatoire mais non comptabilisé : préparations de classe, corrections, travail en équipe, rendez-vous avec les parents...

Le suppléant peut travailler à temps partiel (de 3 à 24 heures par semaine).

Le premier remplacement est souvent de courte durée.

La rémunération

La rémunération n'est versée que lorsque le suppléant effectue une suppléance.

C'est l'éducation nationale qui verse cette rémunération, il faut donc répondre aux critères.

La rémunération est calculée sur la base suivante : indice x valeur du point d'indice soit : $321 \times 4,63 = 1486,23$ euros bruts

La nomination

C'est le service pédagogique de la direction diocésaine qui propose un enseignant suppléant à l'établissement qui en a fait la demande.

C'est le chef d'établissement qui accepte ou non la candidature du suppléant. Un suppléant peut refuser une nomination (cela ne se conçoit que pour des raisons bien justifiées).

Les congés

Pendant la suppléance, les congés sont les mêmes que ceux des enseignants. Ils sont rémunérés s'ils sont compris dans le temps de la suppléance. Pour " les grandes vacances ", le suppléant est rémunéré au prorata du nombre de jours travaillés pendant l'année.

Les compétences

Le suppléant doit viser les compétences du métier de professeur des écoles.

La formation des suppléants

Elle recouvre 2 fonctions :

- aide à la professionnalisation pour assurer sereinement et efficacement les suppléances,
- aide à la préparation des concours pour accéder à la titularisation.

Débuter une suppléance en 1^{er} degré

1 - Téléphoner à l'école pour avoir les premières informations :

- le niveau de classe,
- la durée probable de la suppléance,
- les jours et horaires de classe,
- à l'arrivée, qui rencontrer ?

2 - Prendre contact avec le chef d'établissement et demander :

- le projet éducatif,
- le règlement intérieur,
- la sécurité, les règles de vie, les usages,
- les horaires d'accueil, de sorties, du passage à la cantine, des récréations (lieux en cas de pluie)...
- le tableau des services,
- le personnel de service, ASEM...
- les intervenants extérieurs,
- les activités : piscine...
- les sorties, évènements prévus,
- les décloisonnement, ateliers...
- le planning d'utilisation des salles (sport, vidéo, bibliothèque, informatique...),
- les modalités de reprographie (photocopie, stencils...),
- les personnes ressources,
- la documentation disponible.

3 - Prendre contact avec les enseignants et donc aller :

- dans la salle des maîtres,
- aux réunions prévues et échanger.

4 - S'informer sur la classe et gérer l'absence

- Liens avec le titulaire (si possible).
- Le journal de classe.
- Les cahiers des élèves.
- Les affichages.
- Les livres scolaires.
- Les instructions officielles, le programme.

5 - " Prendre en main " la classe

- Présentation brève.
- Faire l'appel : en maternelle, prévoir des étiquettes avec le nom des enfants, en primaire, cartons avec le nom des enfants posés sur la table.
- Mettre les élèves en activité immédiatement : éviter les temps morts, les hésitations. Apprentissage d'un chant, d'une poésie, d'une comptine. Arts plastiques : préparer un bricolage simple (contact privilégié, image positive). Lire une histoire, travaux scolaires.

6 - Assurer la continuité

- Comment faites-vous avec la maîtresse, avec le maître ?
- Voir la programmation, l'emploi du temps, planifier.

7 - Contacts avec les parents

- Remplacement court : renvoyer au titulaire ou au chef d'établissement.
- Remplacement long : voir avec le chef d'établissement pour une rencontre.
- Veiller à la qualité des corrections des cahiers.
- Faire attention au contenu des mots écrits sur les cahiers.

8 - Les obligations du remplaçant

- Assurer la sécurité.
- Remplir le cahier d'appel.
- Faire le journal de classe.
- Assurer les services prévus, les charges inhérentes à la fonction.
- A la fin de la suppléance : rendre les documents, les clefs, laisser en ordre, dire au revoir.

Le suppléant et l'observation d'une classe

Observer une classe est formateur, mais il est facile de s'éparpiller : des outils pour structurer le temps

Si pendant la visite l'observateur fait preuve de discrétion et se garde d'apporter la moindre gêne au déroulement de la classe, il est intéressant, si cela est possible, de pouvoir dialoguer avec l'enseignant de la classe pour comprendre le pourquoi de ce qui a été observé.

Hors de la classe

Observez les temps d'accueil, de récréation, de circulation dans l'école, de repas, de sortie.

Quelles règles ? Quelle organisation ? Quels sont les adultes présents ? Quelle attitude ? Quels comportements et activités des enfants ?

Concertation pédagogique

Quelle concertation entre les maîtres des différentes classes d'un même cycle ? Sur quel sujet ? Sous quelle forme ? A quel rythme ?

Cette concertation a-t-elle des conséquences concrètes ? Lesquelles ?

Lien avec les familles

Sous quelle forme ? A quel rythme ? A l'aide de quel document ?

Formation chrétienne

En ce qui concerne l'éveil religieux et la catéchèse, essayez de préciser les pratiques de l'école en ce domaine : catéchèse, culture religieuse, célébration et/ou sacrement, liens avec la paroisse.

Vie de l'école

Repérez les différents aspects du service des maîtres. Identifiez les différentes tâches qui leur incombent.

Demandez le projet d'école et lisez-le. Discutez-en avec le chef d'établissement, les maîtres...

Aux Enseignants Suppléants du 1^{er} Degré

Vous êtes suppléant dans le diocèse, nous espérons que ce document vous aidera à la prise en charge de la classe qui vous est confiée.

1. Démarche à suivre

Dès qu'on est informé d'une suppléance à effectuer, prendre contact avec le chef d'établissement de l'école et, sauf impossibilité, avec le ou la titulaire de la classe.

2. Quelques exigences professionnelles

Avoir le souci d'une très grande ponctualité.

Respecter l'organisation scolaire telle qu'elle a été prévue par le ou la titulaire.

S'efforcer de ne pas briser les habitudes des élèves par des initiatives exagérées, notamment pour ce qui touche à la discipline.

Veiller à l'ordre et à la propreté du local et à tout ce qui contribue à créer, pour les élèves, des conditions matérielles de travail agréables et stimulantes ;

Corriger les cahiers chaque jour.

Surveiller avec vigilance les élèves sur la cour de récréation aux heures de sortie, lors de l'accompagnement, à la cantine et en étude, s'il y a lieu.

Veiller à ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants sans surveillance.

S'informer de la manière dont chaque enfant quitte l'école.

Participer à la vie de l'école, collaborer aux initiatives pédagogiques qui y sont prises, y prendre éventuellement une part de responsabilité (concertations, réunions...).

Participer à la pastorale par la prise en charge des activités prévues qui y concourent ou par la proposition d'activités originales.

Savoir être disponible aux parents aux moments prévus pour les recevoir.

A l'issue de la suppléance, laisser la classe propre, en ordre et laisser au maître titulaire le journal de classe de la suppléance, ainsi que toute information pouvant lui être utile sur le travail qui a été accompli.

3. Préparation de la classe

Elle est à soigner tout particulièrement.

Prévoir la progression du travail pour la durée de la suppléance.

Poursuivre la rédaction du journal de classe, à l'avance (et non à posteriori) en faisant figurer la liste détaillée des activités envisagées. Au terme d'une journée, on peut faire figurer, en regard, les remarques personnelles sur leur déroulement.

Réaliser des fiches de préparation : elles sont la " mémoire " des séances. Indiquer notamment :

- le titre de la séance, sa durée,
- les objectifs,
- le matériel à prévoir et l'organisation pédagogique,
- les différentes étapes (déroulement),
- le résumé (si nécessaire),
- les exercices d'application.

4. Pastorale

Qui que nous soyons, quelle que soit la durée de notre passage dans une classe, nous avons à remplir, dans la mesure de nos convictions, une mission précise : celle d'apprendre aux enfants, aux jeunes, à se conduire en êtres humains. Plus encore que l'adulte, l'enfant s'émerveille, s'étonne, est attentif au mouvement de la vie. C'est dans ce mouvement que s'inscrit l'éveil religieux. C'est dire l'importance du « climat » dans lequel l'enfant pourra s'épanouir et de la relation qu'il pourra vivre avec l'éducateur.

La tâche d'un(e) suppléant(e) n'est pas facile, quand il s'agit de prendre « à la volée » la responsabilité d'une classe quel que soit son niveau, et pour une durée parfois indéterminée.

L'équipe éducative que vous êtes amené(e) à côtoyer durant votre séjour dans une école est consciente du service que vous rendez. N'hésitez pas à solliciter l'aide qu'elle est prête à vous apporter. Accepter aussi les conseils ou remarques du chef d'établissement à propos de l'organisation et/ou du fonctionnement de la classe, lors d'un échange ou d'une observation pendant le temps de classe. Faire le bilan avec celui-ci en fin de suppléance, cela lui permettra de faire une évaluation de votre expérience professionnelle dans son établissement.